

Appel à projets 2017 – Programme « Art Citoyen »

« Résonances » *Ecoles de musique, écoles de citoyenneté*

Date limite de dépôt de dossiers : 19 mars 2017

Enjeux

Pour que les écoles de musique et les conservatoires deviennent des moteurs de citoyenneté, la Fondation Daniel et Nina Carasso souhaite soutenir des pédagogies et programmes innovants ainsi que des actions qui favorisent leur inscription dans les territoires.

Les établissements de l'enseignement de la musique sont à la fois des lieux de découverte, de transmission et, pour les niveaux supérieurs, d'excellence. Acteurs majeurs de l'éducation artistique et culturelle, ils ont comme mission essentielle d'éveiller l'envie de l'apprentissage de la musique et d'assurer l'accompagnement des élèves dans leurs choix et projets de formation.

Selon les études menées ces dernières années, ce rôle premier devrait aujourd'hui s'amplifier par une dimension plus fédératrice. Sans abandonner leurs missions traditionnelles, les écoles de musique et les conservatoires peuvent les enrichir avec des approches plus ouvertes envers des nouveaux publics et grâce à l'interaction avec des initiatives territoriales. Il s'agit d'envisager ainsi une démarche plus globale permettant à la fois l'épanouissement personnel et collectif que suppose l'enseignement de la musique.

Avec une telle évolution les écoles de musique et les conservatoires pourront participer activement à un projet de société qui sait partager ses héritages artistiques et culturels tout comme soutenir la créativité dans toutes ses formes comme un véritable potentiel d'avenir.

L'appel à projets de la Fondation Daniel et Nina Carasso vise à encourager les établissements qui s'engagent dans cette voie de l'innovation et de l'ouverture avec l'introduction des pratiques non conformistes pour un apprentissage de la musique plus inclusif, avec une mixité plus importante dans la composition des élèves et avec une plus grande porosité avec leur contexte social et culturel.

Dans le cadre de son double tropisme France – Espagne, cet appel à projets permettra de soutenir une douzaine de projets sur les deux pays.

Plus précisément, les objectifs de cet appel à projets concernent à la fois les pédagogies et programmes d'enseignement innovants ainsi que l'ouverture au territoire :

Les projets soutenus devront renforcer :

- L'apprentissage collectif instrumental ou choral
- La mixité sociale et culturelle des élèves
- L'ouverture à d'autres langages et/ou patrimoines artistiques
- La diffusion des activités de l'établissement vers l'extérieur
- L'accompagnement des élèves dans leurs choix de parcours et de formations
- La formation des enseignants qui portent des programmes innovants
- La valorisation du rôle social de l'artiste et de son ouverture envers tous les publics

Et être conçus en lien avec les autres acteurs sur le territoire, tels que :

- L'Education Nationale
- Les institutions et associations culturelles
- Les associations d'amateurs
- Les centres sociaux, maisons de retraite, hôpitaux...
- Les artistes, formations et ensembles professionnels du territoire

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Candidats éligibles

- Les Conservatoires à rayonnement communal*,
- Les Conservatoires à rayonnement départemental*,
- Les Conservatoires à rayonnement régional*,
- Les Conservatoires nationaux supérieurs,
- Les Ecoles Municipales non agréées*,
- Les Associations,
- Les Fondations.

Dans tous les cas, les projets doivent être adossés à une structure à but non lucratif relevant des articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts.

* Les dossiers doivent être déposés conjointement par les établissements et les collectivités de tutelle : Mairies, Conseils Départementaux, Conseils Régionaux.

CRITERES D'EVALUATION

Les projets seront examinés au regard des exigences et critères suivants :

- Présenter un programme d'enseignement artistique cohérent et expliquer en quoi consiste son caractère innovant.
- Démontrer sa pertinence par rapport au contexte de l'établissement et de son territoire (habitants, situation géographique, économique et sociale).
- Expliquer comment coopère l'équipe pédagogique et se met en place la concertation avec les élèves et leurs parents.
- Préciser comment les contenus du programme s'articulent en cohérence avec le calendrier, les autres matières enseignées, les niveaux des enseignements concernés et le nombre des élèves bénéficiaires.
- Démontrer une démarche partenariale de co-construction avec d'autres acteurs institutionnels et associatifs du territoire.
- Impliquer de manière active les bénéficiaires concernés dès la conception du projet.
- Favoriser dans les activités proposées la mixité des publics professionnels et amateurs et des publics d'âges ou de cultures différentes.
- Soumettre un programme d'actions pour une durée minimum de 2 ans et maximum de 3 ans.
- Démontrer l'implication de plusieurs financeurs.
- Mettre en place une démarche d'évaluation.

Les candidatures qui ne répondront pas à l'ensemble de ces exigences et critères ne seront pas retenues.

CALENDRIER ET METHODE DE SELECTION

1. Ouverture de l'appel à projet en **novembre 2016**
2. Date limite de dépôt du dossier de demande de financement: **19 mars 2017**
3. Pré-sélection des projets par une équipe d'experts **fin mars 2017**
4. Instruction des projets présélectionnés. Les porteurs de projet seront informés du nom de l'expert indépendant qui viendra instruire leur dossier et qui prendra contact avec eux pour organiser un rendez-vous courant **avril - mai 2017**
5. Sélection finale des projets par un jury **en juin 2017**
6. Validation par le Comité exécutif de la Fondation de la sélection finale et des financements accordés **en juillet 2017**
7. Diffusion des résultats et notification par une lettre d'engagement signée du président de la Fondation de France **fin juillet 2017**



DEPOT DES DOSSIERS

- **Etape 1** : Vérifiez que votre projet répond bien aux objectifs et critères de l'appel à projet ;
- **Etape 2** : Lisez attentivement la [Procédure d'attribution et de suivi des financements](#) et les [Instructions préalables à la demande de financement](#) ;
- **Etape 3** : Créez ou activez votre compte sur le site de dépôt de dossier de la Fondation www.fondationcarasso.org
- **Etape 4** : Complétez votre dossier en ligne et envoyez les annexes dont le [format de budget](#) dûment rempli.

Après une présélection destinée à ne retenir que les projets répondant à cet appel à projet, les dossiers retenus font l'objet d'une instruction qui permet d'établir un diagnostic sur les forces et faiblesses du porteur de projet ainsi que du montage du projet. La sélection des projets qui seront soutenus est effectuée par un jury d'experts, qui s'appuient sur le dossier de demande de financement, le rapport de l'instructeur et leur expertise sur le sujet pour évaluer les projets. La décision finale est validée par le Comité Exécutif de la Fondation.

Contact

Adressez un mail à art_citoyen@fondationcarasso.org portant en objet « AAP Résonance - nom de votre structure ».